

AMAZONIE EN DANGER D'EXTINCTION

DE L'EXPLOITATION À LA RESTAURATION : LA PRÉSENCE DU CANADA EN AMAZONIE ET LE POUVOIR TRANSFORMATEUR DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



AMAZONIE VIVANTE :
PROTÉGER+
RESTAURER
80% 2025
2030
ÉVITER LE POINT DE NON-RETOUR



Rapport technique : conclusions clés

1. Contradiction dans l'image du Canada : Il existe un contraste marqué entre la réputation internationale du Canada comme défenseur des droits humains et de l'environnement, et la réalité destructrice des opérations de ses entreprises extractives à l'étranger.

2. Violations environnementales et des droits humains : Les entreprises extractives canadiennes ont causé de graves dommages en Amérique latine, avec des preuves documentées de 105 déversements de pétrole, des violations du droit des Peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé dans 26 projets, et des affrontements violents dans 16 projets.

3. Amazonie menacée : Les opérations minières canadiennes affectent directement au moins 16 groupes ethniques autochtones dans la région amazonienne, causant de graves dommages à la biodiversité, aux forêts et aux cours d'eau dans un écosystème qui s'ap-

proche d'un dangereux point de rupture menant à l'effondrement.

4. Besoin de cadres juridiques contraignants : Alors que l'Europe a réalisé certaines avancées vers des lois imposant une diligence raisonnable obligatoire en matière de droits humains et d'environnement pour les entreprises, le Canada continue de recourir à des mesures volontaires inefficaces malgré les demandes soutenues de la société civile canadienne en faveur d'une législation robuste.

5. Solidarité internationale transformatrice : Une solidarité efficace exige que les acteurs du Nord global appuient les luttes menées par les Autochtones, influencent leurs gouvernements et leurs entreprises, plaident pour des cadres de reddition de comptes contraignants et bâtissent des alliances horizontales qui respectent l'autonomie et les connaissances des peuples amazoniens.

Résumé

Cet article expose la contradiction marquée entre la réputation du Canada comme défenseur des droits humains et de l'environnement, et l'impact dévastateur de ses entreprises minières en Amérique latine, particulièrement dans la région amazonienne. Alors qu'il est le siège d'environ la moitié des entreprises minières cotées en bourse dans le monde - entreprises qui opèrent dans 95 pays, le Canada leur offre des incitatifs fiscaux favorables et une surveillance réglementaire minimale, créant des conditions d'impunité corporative à l'étranger. Les conséquences en Amérique latine sont graves, avec des preuves documentées de destruction environnementale, de violations des droits humains et de violence contre les communautés locales. La forêt amazonienne fait face à des menaces particulières, alors que les opérations mi-

nières canadiennes affectent directement les peuples autochtones et causent de graves dommages à la biodiversité et aux voies fluviales dans une région qui s'approche de l'effondrement écologique. Les femmes, en particulier les femmes autochtones, supportent une part disproportionnée de impacts de ces opérations.

L'article conclut en soulignant le potentiel transformateur des mouvements de solidarité internationale et décrit comment les acteurs du Nord global peuvent devenir de meilleurs alliés des communautés autochtones en appuyant leurs luttes, en influençant leurs gouvernements et leurs entreprises, et en exigeant des cadres juridiques contraignants pour prévenir les abus et fournir réparation aux communautés affectées.

Mots-clés

Entreprises minières canadiennes, Justice environnementale, Droits autochtones, Forêt amazonienne, Responsabilité corporative, Défenseur·euse·s des droits humains, Solidarité internationale

CITATION SUGGÉRÉE : Côté, Denis et Portocarrero Incio, Martín. « De l'exploitation à la restauration : la présence du Canada en Amazonie et le pouvoir transformateur de la solidarité internationale », dans *Amazonie en danger d'extinction*, sous la direction d'Alicia Guzmán León. Quito : COICA, 2025.

DE L'EXPLOITATION À LA RESTAURATION : LA PRÉSENCE DU CANADA EN AMAZONIE ET LE POUVOIR TRANSFORMATEUR DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

LA DOMINATION MINIÈRE DU CANADA : UNE FORCE MONDIALE MAIS UNE REDDITION DE COMPTE LIMITÉE

La réputation du Canada comme leader mondial en matière de droits humains et de protection de l'environnement contraste avec la conduite de ses entreprises minières à l'étranger, particulièrement en Amérique latine et dans la région amazonienne. Cet écart entre l'image projetée et la réalité révèle une dynamique alarmante de destruction environnementale, de violations des droits humains et d'impunité des entreprises, qui exige une attention urgente.

Le Canada s'est établi comme la puissance minière mondiale incontestée. Selon Ressources naturelles Canada, le pays abrite environ la moitié des entreprises minières et d'exploration minière cotées en bourse à l'échelle mondiale. Ces entreprises minières canadiennes opèrent dans 95 pays à travers le monde, avec des actifs totalisant 336,7 milliards de dollars (Ressources naturelles Canada 2025).

Cette domination n'est pas accidentelle. Le Canada offre aux entreprises minières un environnement d'affaires très favorable, incluant un crédit d'impôt de 15 % pour les activités extractives réalisées à l'étranger et le remboursement des dépenses d'exploration (Mongabay 2023). Le gouvernement canadien a historiquement adopté une approche favorable à l'égard des entreprises minières multinationales, caractérisée par un cadre réglementaire et fiscal souple ainsi que par une réticence à intervenir dans leurs activités commerciales. (Centre de recherche sur les droits humains 2022).

Bien que le gouvernement canadien « s'attende » à ce que les entreprises canadiennes respectent les droits humains dans toutes leurs opérations mondiales, l'absence de règles contraignantes qui consacrent ces principes dans la loi ca-



Bolivia. **Crédit :** CECI (Meagan Hancock), 2019

nadienne conduit trop souvent les entreprises à ne pas assumer pleinement leurs responsabilités (RCRCE 2022).

Droits humains et impacts environnementaux en Amérique latine : une dynamique d'abus

La moitié des actifs miniers étrangers canadiens se trouvent en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce qui fait de la région une cible principale pour les opérations extractives canadiennes (The Conversation 2025). Les conséquences ont été dévastatrices pour les communautés locales et les écosystèmes.

Un rapport présenté dans le cadre du Processus d'examen périodique universel des Nations Unies en 2023 a documenté que les projets de 32 entreprises canadiennes étaient responsables de violations des droits environnementaux à travers l'Amérique latine (Amazon Watch 2023). Les impacts incluent 105 déversements de pétrole dans le Lot 192 du Pérou liés à Frontera Energy, et des violations du droit des Peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé dans 26 projets, comme en témoignent les pratiques douteuses utilisées dans le projet Warintza de l'Équateur administré par Solaris Resources Inc. (APIB 2023).

Bien que le Canada se vante d'une conduite entrepreneuriale éthique, les preuves documentées révèlent une réalité radicalement différente.

Le rapport a également souligné des affrontements violents liés à 16 projets, incluant un incident marquant au Pérou en juillet 2023, où 20 personnes ont été blessées. Le chargé de plaidoyer d'Amazon Watch a décrit la situation crûment : « Notre rapport révèle la réalité inquiétante derrière les efforts corporatifs du Canada en Amérique latine. Alors que le Canada vante l'éthique de ses pratiques commerciales, les preuves documentées révèlent une réalité très différente, une où les profits sont priorisés au détriment des personnes et de l'environnement » (APIB 2023).

Une tendance : Cas spécifiques en Amérique latine

En Colombie, par exemple, le projet d'extraction d'or de Machado de Cosigo Resources LTD a gravement affecté les sites autochtones sacrés dans le territoire de Yai-gojé Apaporis, tandis que le projet minier Mocoa de Libero Copper a directement endommagé le territoire ancestral du peuple Inga, violant leurs droits (APIB 2023).

En Équateur, le projet minier Warintza de Solaris Resources Inc. a ignoré les droits territoriaux du Peuple autochtone Shuar Arutam et a adopté des tactiques de division (APIB 2023). En 2025, 283 organisations équatoriennes, canadiennes et internationales ont envoyé une lettre exprimant leur profonde préoccupation face à la criminalisation systématique de 29 défenseur·euse·s des droits humains et de la terre dans la province de Bolívar, en raison de leur opposition au projet minier Curipamba-El Domo, de propriété canadienne (MiningWatch Canada 2025).

Comme l'a expliqué un membre de la communauté porteña dans le district équatorien de Las Naves : « Nous sommes des défenseur·euse·s de l'eau, et nous sommes

criminalisé·e-s pour le simple fait de protéger nos territoires et de protester contre ce projet minier qui menace nos sources d'eau et notre souveraineté alimentaire, c'est-à-dire ce qui soutient nos vies » (MiningWatch Canada 2025).

Les femmes, en particulier les femmes autochtones, supportent un fardeau disproportionné des impacts négatifs de l'exploitation minière, incluant la violence basée sur le genre, l'insécurité économique et alimentaire, et des problèmes de santé. Elles font également face à des risques et défis spécifiques au genre lorsqu'elles défendent leurs communautés contre les industries extractives (The Conversation 2025).

L'Amazonie sous pression : L'impact dévastateur de l'exploitation minière canadienne

La forêt amazonienne, l'une des régions du monde les plus riches en biodiversité et cruciale pour la stabilité climatique, est devenue un foyer privilégié des opérations minières canadiennes, avec des conséquences dévastatrices.

Le Rapport Amazonie Canada documente spécifiquement des abus et violations des droits liés à 7 projets miniers et 4 projets pétroliers extractifs au Brésil, en Colombie, en Équateur et au Pérou, contrôlés par 16 entreprises canadiennes et appuyés par des banques canadiennes. Ces opérations causent de graves dommages à la biodiversité, aux forêts et aux voies fluviales dans une région qui s'approche dangereusement d'un point de rupture menant à l'effondrement (MiningWatch Canada 2023).

Dix de ces projets affectent directement des Peuples autochtones d'au moins 16 groupes ethniques, ainsi que des communautés traditionnelles comme les peuples riverains, et des aires protégées. Ensemble, ces quatre pays représentent 85 % de l'Amazonie, la forêt tropicale avec la plus grande biodiversité du monde et qui joue un rôle clé dans la lutte contre la crise climatique (MiningWatch Canada 2023).

Le rapport d'APIB (2023) allègue également qu'au Brésil, l'entreprise Equinox Gold a dissimulé des données sur ses opérations et impacts, incluant la rupture d'un barrage



Jatunyacu, Ecuador. **Crédit :** Anhalzer, 2024

qui a affecté 4 000 personnes avec des déchets toxiques qui ont contaminé les rivières amazoniennes locales. Cela a violé les droits des communautés à un environnement sain et à un accès adéquat à l'eau potable. Il a été rapporté que l'entreprise a également participé à la criminalisation des leaders de la communauté locale qui protestaient pour leur droit à l'eau.

Selon le Tribunal international des droits de la nature (2020), les opérations de la minière canadienne Belo Sun à Volta Grande do Xingú au Brésil, une région déjà dévastée par le barrage hydroélectrique de Belo Monte, illustrent cette dynamique d'abus. Un membre du mouvement Xingú Vivo a déclaré : « Belo Sun est arrivée sans permission, sans consultation et avec violence » (Tribunal international des droits de la nature 2020). La même source mentionne que le projet menace de déclencher l'un des pires désastres environnementaux du Brésil, alors que les explosions près du barrage de Belo Monte mettent en danger son intégrité structurelle, tandis que l'extraction de 43 000 mètres cubes d'eau par

heure exacerberait la crise hydrique de la région. Plus de 50 personnes ont été criminalisées pour avoir défendu leur terre, et un-e défenseur-euse des droits humains a déjà été assassiné-e (Tribunal international des droits de la nature 2020).

Le coordonnateur juridique de l'Association des peuples autochtones du Brésil (APIB) a souligné la déconnexion entre l'image et les actions du Canada : « Bien que le Canada se présente comme un défenseur des droits humains et de l'environnement, ses actions contredisent ce narratif, particulièrement lorsqu'elles enfreignent les droits des Peuples autochtones au Brésil » (APIB 2023).

En Équateur, Solaris Resources, dont le siège social est à Vancouver, a poursuivi des projets miniers dans l'une des zones ayant la plus grande biodiversité de l'Amazonie malgré l'opposition des communautés autochtones. Selon une plainte déposée contre l'entreprise, Solaris a des informations incomplètes sur ses relations avec les communautés autochtones qui s'opposent au projet et n'a pas adéquatement divulgué les risques politiques et juridiques en Équateur qui peuvent freiner les activités minières (MiningWatch Canada 2024).

Les Shuar Arutam, un groupe autochtone de l'Amazonie équatorienne, ont dénoncé le fait que leurs leaders ont été menacés par des représentants de Solaris Resources. Ils rapportent également que l'entreprise, avec l'appui du gouvernement canadien, a manipulé certains membres de la communauté Shuar en fournissant de l'argent en échange de leur soutien aux opérations minières (MiningWatch Canada 2022).

Comme l'a observé un membre du personnel du Projet Dulcepamba : « Les entreprises minières canadiennes mettent de

La dure réalité est que les opérations des entreprises minières canadiennes en Amérique latine, et particulièrement en Amazonie, représentent une menace profonde pour la biodiversité, les droits autochtones et la stabilité climatique mondiale.

l'avant leurs engagements sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG), qu'elles considèrent parmi les meilleurs au monde. Ce n'est pas ce que nous voyons ici sur le terrain en Équateur » (MiningWatch Canada 2025).

La recherche par le gouvernement canadien d'accords de libre-échange avec des pays comme l'Équateur menace d'augmenter encore davantage les investissements miniers sans protections adéquates pour l'environnement ou les défenseur·e·s des droits humains. Comme l'a averti un représentant de MiningWatch Canada : « Un traité de libre-échange entre le Canada et l'Équateur ne fera qu'augmenter les investissements miniers canadiens dans le pays, et avec cela, la violence dans des territoires comme Las Naves. Les intérêts économiques ne peuvent être placés au-dessus de la protection des défenseur·e·s de l'environnement » (MiningWatch Canada 2025).

La réalité brutale est que les opérations des entreprises minières canadiennes en Amérique latine, et particulièrement en Amazonie, représentent une menace profonde pour la biodiversité, les droits des peuples autochtones et la stabilité climatique mondiale. L'échec du Canada à réglementer

efficacement ses entreprises minières et à les forcer à rendre des comptes le rend complice de ces abus. Un changement significatif nécessitera non seulement des mécanismes de reddition de comptes des entreprises, mais aussi une refonte fondamentale d'un modèle économique extractif qui actuellement priorise les profits au détriment des peuples et de la planète.

LE POUVOIR TRANSFORMATEUR DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Bien que le rôle des entreprises extractives canadiennes à l'étranger contribue de manière alarmante à l'exploitation de l'Amazonie, les acteur·trice·s réuni·e·s autour du secteur de la solidarité internationale se mobilisent pour que l'Amazonie soit reconnue comme le cœur biologique de notre planète.

De juin 2024 à juin 2025, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) a mené au Québec, Canada, un vaste processus de dialogue et de consultation auquel ont participé plus de 1 000 personnes issues de mouvements sociaux (syndicats, mouvement des femmes, mouvement environnemental, organisations communautaires, mouvement



Chuquicamata. **Crédit :** Delso, 2016

pour la paix, centres de recherche, organisations étudiantes et autres) et d'organisations alliées de 33 pays. L'objectif était de réfléchir et de discuter de la transformation et des changements dans le secteur de la solidarité internationale afin de développer des engagements communs et d'accroître l'impact des acteur·trice·s basé·e·s au Québec.

Ce processus a considérablement approfondi les réflexions et les pratiques des acteur·trice·s québécois·es engagé·e·s dans la solidarité internationale.

Solidarité internationale

La solidarité internationale désigne l'ensemble des actions de différents acteurs, étatiques ou non, qui prennent en compte des inégalités et des injustices à divers niveaux afin de les combattre ensemble pour tenter de réparer les déséquilibres de pouvoir entre les États et les peuples. La solidarité internationale est donc une relation de collaboration axée sur la réciprocité et sur un engagement éminemment politique. Elle ne se limite pas aux activités traditionnellement liées à l'aide publique au développement ou à la coopération internationale. Elle inclut les initiatives de soutien aux luttes qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté, de l'oppression et de l'exploitation et qui sont menées par et pour les populations marginalisées à l'intérieur tout comme à l'extérieur de nos frontières. Pour tendre vers des rapports qui soient réellement équitables et qui misent sur la réciprocité, il est primordial que les OCI du Nord global s'engagent à écouter davantage leurs partenaires du Sud global et à valoriser leurs savoirs et leurs expertises (AQOCI 2023).

Dans les sections suivantes, nous offrons une brève description du contexte de la solidarité internationale, suivie de l'identification d'engagements et d'actions possibles pour une solidarité internationale transformatrice qui respecte l'environnement et lutte contre les inégalités, l'oppression et la pauvreté. Finalement, nous esquissons des recommandations et des actions de solidarité internationale pour protéger et restaurer l'Amazonie.

Brève description du contexte de la solidarité internationale

Tout d'abord, nous observons que les questions environnementales et climatiques occupent aujourd'hui une place importante au niveau international. Cependant, les défis mondiaux se sont intensifiés, avec des inégalités croissantes, des conflits et des crises humanitaires. Cette période est également marquée par une crise persistante du financement de l'aide internationale, illustrée notamment par le récent et historique démantèlement de l'USAID, qui menace la capacité des organisations à répondre aux besoins les plus urgents. Nous observons également une déconnexion préoccupante de plusieurs gouvernements qui refusent de reconnaître leur responsabilité différenciée face aux inégalités croissantes et à la crise climatique et environnementale. Les attaques contre les droits des groupes marginalisés et opprimés historiquement ou socialement se multiplient. Ce contexte conduit à l'intensification de crises multiples et interconnectées. Cette situation a pour effet de reléguer la solidarité internationale au second plan, malgré l'ampleur des défis mondiaux.

Dans ce contexte de changement, la solidarité internationale doit non seulement s'adapter, se réinventer et innover, mais aussi être au cœur des solutions qui se construisent.

Pistes d'action pour construire une solidarité internationale transformatrice

Dans un monde incertain et instable, la solidarité internationale doit rompre avec les logiques hiérarchiques et se concentrer sur un système basé sur l'horizontalité, le respect de l'autonomie de tous les peuples et la justice épistémique. Il est essentiel que les acteur-trice-s de la solidarité internationale du Nord global unissent leurs forces pour accroître la portée, l'impact et le pouvoir transformateur de la solidarité et de l'action collective. Ils et elles doivent être capables de rompre la compartimentation de la solidarité internationale et de montrer l'interconnexion entre les problèmes et les luttes vécues aux niveaux local et mondial.

Face à la domination du capitalisme qui priorise l'économie au détriment des aspects sociaux et environnementaux, il est fondamental de plaider pour une approche juste, durable et humaine. La solidarité internationale doit contribuer activement aux luttes contre les effets concrets des inégalités économiques, résultant des sys-

tèmes structurels d'oppression et de la dynamique de la mondialisation.

Face au recul des droits humains, les groupes de solidarité internationale du Nord global doivent réaffirmer l'importance des droits individuels et collectifs, et la nécessité de travailler pour le respect des droits des minorités et des populations vulnérables.

Finalement, dans le Nord global, il est essentiel de décoloniser les savoirs et les pratiques en valorisant les expériences et les luttes menées par divers groupes, particulièrement ceux historiquement marginalisés ou opprimés. La décolonisation n'est pas simplement une question de terminologie ou une tendance théorique et institutionnelle : c'est un engagement éthique et politique envers la solidarité internationale qui respecte la pluralité des savoirs, promeut la redistribution du pouvoir et des ressources, et contribue à l'autodétermination des peuples (Acápacá 2025). C'est un processus de construction continu qui requiert volonté, écoute active et transformations tant dans les cadres normatifs que dans les pratiques quotidiennes de solidarité internationale.



Grande marche pour la vie. *Crédit : AQOCI, 2022*

Conclusions et recommandations :

Comment la solidarité internationale peut-elle contribuer à la protection et à la restauration de l'Amazonie ?

Les acteur·trice·s de la solidarité internationale doivent apprendre à devenir de meilleur·e·s allié·e·s des Peuples autochtones de l'Amazonie. Cela doit se traduire par le soutien de leurs luttes et revendications, l'établissement de relations réciproques, la reconnaissance de leurs territoires, de leur autonomie politique, de leur gouvernance et de leurs droits ancestraux. Les alliances et partenariats doivent s'inscrire dans une approche structurante, inclusive et dans une perspective de long terme, qui prenne en compte les priorités définies par les Peuples amazoniens.

Ils et elles doivent également jouer un rôle d'influence auprès des élu·e·s, des gouvernements et des entreprises transnationales du Nord global face au risque imminent d'un point de rupture en Amazonie. Les groupes et Peuples autochtones demandent que leurs territoires soient déclarés zones d'exclusion pour les activités extractives parce qu'ils constituent des zones vitales pour la biodiversité et pour la planète. La solidarité internationale doit contribuer activement à cette demande. Garantir la protection des territoires autochtones dans le bassin amazonien doit devenir une action climatique prioritaire tant au Sud qu'au Nord. Les organisations du Nord global doivent demander l'adoption de cadres juridiques contraignants de la part de leurs gouvernements, ainsi qu'au niveau international, pour prévenir les violations des droits humains et les dommages environnementaux causés par

les entreprises extractives et fournir des ressources aux communautés affectées. Parallèlement, il est important de continuer à documenter les impacts réels de ces pratiques et de sensibiliser la population du Nord global aux impacts des entreprises extractives en Amazonie.

Au Canada, les organisations de la société civile plaident depuis près de deux décennies en faveur de la reddition de compte des entreprises à travers le Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises (RCRCE), une coalition qui réunit plus de quarante groupes de droits humains, environnementaux, syndicaux, religieux et de solidarité internationale représentant plus de trois millions de Canadien·ne·s. Actuellement, le RCRCE mène une campagne pour promouvoir une législation obligatoire de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement qui obligerait les entreprises canadiennes à identifier, prévenir et remédier aux violations des droits humains et aux dommages environnementaux dans leurs opérations mondiales (RCRCE 2022). Jusqu'à présent, le Canada a principalement proposé des mesures volontaires qui se sont révélées inefficaces. Le RCRCE plaide donc en faveur d'une législation robuste qui permettra également aux communautés affectées de réclamer justice devant les tribunaux canadiens.

Ce mouvement a obtenu un important soutien public. Le 26 septembre 2025, lors d'une manifestation nationale sur la Colline du Parlement à Ottawa, des personnes en solidarité avec les communautés les plus vulnérables du monde entier

ont exhorté le gouvernement canadien à prendre des mesures pour mettre fin aux violations continues des droits humains et à la destruction environnementale liées aux entreprises canadiennes à l'échelle mondiale, et ont remis une pétition signée par plus de 52 000 Canadien·ne·s qui exigent que le Canada adopte une législation rigoureuse en matière de reddition de compte des entreprises (RCRCE 2025). Alors que des pays du monde entier renforcent leurs cadres réglementaires, le Canada continue d'accuser du retard en matière de reddition de compte pour les activités de ses entreprises à l'échelle internationale. La Directive sur la diligence raisonnable des entreprises en matière de durabilité de l'Union européenne, ainsi que les lois déjà mises en œuvre en France, en Allemagne et en Norvège, contrastent fortement avec la persistance du Canada à s'appuyer sur des mesures volontaires dont l'inefficacité a été démontrée.

La solidarité internationale doit continuer à exercer une pression sur les gouvernements pour les obliger à passer des paroles aux actes. Les savoirs endogènes et traditionnels des peuples de l'Amazonie ne doivent pas seulement être reconnus, mais doivent également guider les actions et les solutions à la crise. Les États et les institutions internationales doivent mobiliser des ressources financières pour protéger et restaurer l'Amazonie et fournir des mécanismes de financement efficaces et flexibles qui permettent à l'argent d'arriver directement aux communautés de première ligne qui protègent l'Amazonie.

En tant qu'acteur·trice·s de solidarité internationale, nous avons la responsabilité d'exiger ces changements tout en restant attentif·ve·s aux priorités définies par les groupes autochtones de l'Amazonie. Unissons nos forces pour faire face à ces défis communs et construire ensemble un avenir meilleur pour toutes et tous.

À PROPOS DES AUTEURS



Denis Côté : Denis est analyste des politiques à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) depuis les dix dernières années. Il représente l'AQOCI au sein du Comité directeur du Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises (RCRCE) et lors d'événements internationaux, comme la Conférence des Parties (COP) sur les changements climatiques. Il est également professeur dans le programme de Coopération et solidarité internationales de l'Université de Montréal. Denis détient une maîtrise en sciences politiques et a occupé le poste de

Coordonnateur du Groupe de travail Asie-Pacifique au Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) pendant six ans avant de se joindre à l'AQOCI.



Martín Portocarrero Incio : Martín détient une maîtrise en Relations internationales de l'Université de Montréal et un baccalauréat en Relations internationales de l'Université de Puebla au Mexique. Il travaille dans le domaine de la coopération internationale et de la solidarité au Québec, Canada, depuis près de dix ans. En tant que chargé de programmes de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), il pilote des initiatives sur les enjeux environnementaux, de sécurité et de jeunesse. Martín dirige la communauté de pratique de l'association sur l'environnement

et agit comme point focal de la COICA, un·e partenaire clé de l'AQOCI. Son engagement envers le changement global l'a mené aux principaux sommets internationaux, notamment la COP27 et la COP28 sur les changements climatiques, ainsi qu'à la COP15 et la COP16 sur la biodiversité.



AQOCI : L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), fondée en 1976, regroupe plus de 70 organismes de 14 régions du Québec qui œuvrent tant au niveau international que local pour un développement durable et humain. En tant que réseau, l'AQOCI promeut et soutient le travail de ses membres ainsi que leurs initiatives en matière de solidarité internationale. L'association œuvre à l'éradication des causes de la pauvreté et à la construction d'un monde basé sur des principes de justice, d'inclusion, d'égalité et de respect des droits humains. Les priorités stratégiques de l'AQOCI incluent accroître son influence en matière de coopération et de solidarité internationales, renforcer et diversifier les alliances stratégiques, et appuyer ses membres par l'influence politique, le développement des capacités et l'éducation à la citoyenneté mondiale. L'organisme est particulièrement engagé dans la défense des droits des femmes, des droits humains, de la paix et de l'environnement.

RÉFÉRENCES

- APIB. 2023. *Rapport révèle des violations choquantes des droits par les entreprises canadiennes en Amérique latine.*
- Amazon Watch. 2023. *Plus de violence : démasquer le Canada lors de l'Examen périodique universel de l'ONU.*
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). 2024. *Document de plaidoyer politique de l'AQOCI pour la COP16 sur la biodiversité et la COP29 sur le climat.*
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). 2023. *Lexique de solidarité internationale de l'AQOCI.*
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). 2025. *Agissons pour un monde juste. Déclaration d'engagement des États généraux québécois de la solidarité internationale.*
- Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises (RCRCE). 2025. *Avis aux médias : Manifestation sur la Colline du Parlement pour mettre fin aux abus des entreprises.*
- Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises (RCRCE). S.D. *Législation modèle pour la diligence raisonnable obligatoire en matière de droits humains et d'environnement.*
- Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises (RCRCE). 2022. *Document d'information pour les médias : La campagne du RCRCE pour une loi obligatoire de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement.*
- Centre de recherche sur les droits humains. 2022. *Violations des droits humains par les opérations minières de propriété canadienne à l'étranger.*
- Tribunal international des droits de la nature. 2020. *Le Tribunal des droits de la nature déclare les entreprises minières canadiennes coupables de violation des droits de la nature en Amérique du Sud et en Serbie.*
- MiningWatch Canada. 2025. *Plus de 280 organisations équatoriennes et internationales se prononcent contre la criminalisation et la violence envers les défenseur-e-s de l'environnement qui résistent à l'exploitation minière canadienne.*
- MiningWatch Canada. 2024. *La plainte d'une nation autochtone équatorienne demande à la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique d'enquêter sur les ressources de Solaris.*
- MiningWatch Canada. 2023. *Démasquer le Canada : Violations des droits en Amérique latine.*
- MiningWatch Canada. 2022. *Les Peuples autochtones protestent contre l'ouverture du plus grand salon minier au monde.*
- Mongabay. 2023. *Comment la présence croissante du Canada en Amérique latine nuit à l'environnement.*
- Ressources naturelles Canada. 2025. *Actifs miniers canadiens.*
- Pré-COP Autochtone. 2025. *Déclaration politique des Peuples autochtones du bassin amazonien et de tous les biomes du Brésil pour la COP30.*
- Saavedra, Kelly. 2025. *Décoloniser la coopération internationale.* Acápacá.
- The Conversation. 2025. *L'affirmation du Canada selon laquelle il défend les droits humains est en contradiction avec ses pratiques minières.*